



Formation qualifiante des interprètes communautaires Lausanne Modules 1 et 2

Module 1: Interprétariat communautaire en situation de triologie

150 heures de formation (78 h de cours, 9 h de supervision et 63 h de travail autonome).

Module 2: S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social

99 heures de formation (48 h de cours et 51 h de travail autonome).

Critères d'admission

- Niveau de compétences linguistiques en français B2
- Expérience d'interprétariat communautaire
- Âge minimum de 20 ans révolus
- Disposition à obtenir le certificat
- Priorité donnée aux personnes déjà engagées par un des services d'interprétariat régionaux professionnels.

Méthodes

Exposés, analyses de la pratique, jeux de rôle, lectures, recherches d'informations, ateliers, travaux de groupe, supervisions.

Informations pratiques

Module 1

Cours du 2 septembre 2022
au 11 février 2023

Module 2

Cours du 17 mars 2023 au
24 juin 2023

Horaire

Vendredi et samedi
(environ 4 jours par mois)
de 9 h 00 à 12 h 15
et de 13 h 15 à 16 h 30

Lieu

Les journées de formation ont
lieu pour moitié à distance
(Zoom) et pour moitié sur
place : Appartenances
Rue des Terreaux 10, 3^e étage
1003 Lausanne

Renseignements

Appartenances
Interprétariat communautaire
Vanessa Raselli
Tél. direct 021 341 12 53
v.raselli@appartenances.ch

A ppartenances •

Objectifs

Les personnes ayant suivi le Module 1:

- Sont capables de traduire le contenu linguistique et socio-culturel de ce qui est dit, tout en saisissant les différents intérêts en jeu.
- Disposent de techniques et d'instruments de travail pour assurer une traduction correcte et appropriée.
- Sont en mesure de percevoir les difficultés de communication et d'y réagir de façon adéquate.
- Sont en mesure de tenir compte de leur propre expérience de migration et de prendre du recul.
- Exercent leur activité conformément aux principes d'éthique professionnelle.
- Sont en mesure d'analyser et d'évaluer leur travail de manière régulière.

Les personnes ayant suivi le Module 2:

- Savent s'informer et disposent d'une documentation de base mise à jour sur les domaines de la santé, du social et de la formation en Suisse et dans leur région.
- Peuvent comprendre et expliquer les liens entre les structures suisses et celles des sociétés d'origine des migrant-es, en s'appuyant sur leur expérience de migration personnelle et collective.
- Connaissent le contexte actuel de la politique suisse de migration et, en particulier, les droits et les devoirs des migrant-es.
- Disposent d'une terminologie spécialisée de base dans les domaines de la santé, du social et de la formation leur permettant de traduire de manière fidèle, compréhensible et cohérente.

Reconnaissance de la formation

- Attestation de participation de l'association Appartenances délivrée à toute personne ayant suivi le module.
- Attestation de validation de l'association Appartenances délivrée à tout-e participant-e ayant assisté à au moins 90% des cours et dont les travaux ont été validés. Cette attestation est reconnue pour obtenir le Certificat suisse et le Brevet fédéral d'interprète communautaire.

Prix

Module 1
Fr. 3900.-

Module 2
Fr. 1950.-

Contribution financière

Renseignez-vous auprès de votre service d'interprétariat communautaire employeur: une participation financière peut être envisageable.

Le prix de la formation comprend: les frais liés à l'inscription, les cours, l'encadrement personnalisé et la documentation.

Ne sont pas compris: les frais de déplacement, des tests de langue et d'obtention du Certificat suisse.

Délai d'inscription

Module 1 : 10 mai 2022
Module 2 : 15 décembre 2022

Inscription en ligne

www.appartenances.ch